

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AOÛT 1893.

Création de ports à Heyst et à Bruxelles.

(Pétition des président et secrétaire de la Chambre de commerce d'Anvers, présentée le 26 juillet 1893.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (*), PAR M. MEEUS.

MESSIEURS,

Par pétition, en date du 24 juillet, la Chambre de commerce d'Anvers prie la Chambre de ne pas accueillir les propositions qui pourraient être faites pour créer à Heyst et à Bruxelles de nouveaux ports; elle demande que les crédits qui seraient sollicités dans ce but soient appliqués à améliorer les ports existants, à dégrever la navigation maritime et à perfectionner le réseau des voies navigables à l'intérieur du pays.

Les pétitionnaires font observer que ce n'est pas au moment où les ports existants perdent une partie de leur trafic au profit des ports étrangers concurrents, par suite des droits qui grèvent la navigation maritime, qu'il peut être de l'intérêt général de créer des ports nouveaux, artificiels, qui ne répondent à aucun besoin réel.

Ils reconnaissent qu'il y a lieu d'améliorer la communication par eau entre Anvers et Bruxelles; quant au port de Heyst, non seulement il est inutile au point de vue de notre commerce avec l'étranger, mais au point de vue technique il soulève les plus graves objections.

Comme port de refuge, il ne peut rendre aucun service, parce qu'à quelques lieues de là la navigation dispose d'une des plus belles rades naturelles du monde, celle de l'Escaut.

(*) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, DE HEMPTINNE, ANCION, GILLIEAUX, DE SMET DE NAEYER, BECKMAN, NEEF-ORBAN, SNOY, JANSSENS, DE WINTER et NOËL.

Comme port d'escale, il ne rendra pas plus de services que n'en rend Flessingue aux Pays-Bas, et Brest à la France. Un port d'escale suppose une ville de commerce, des maisons puissantes, un rayon d'action étendu. Tout cela manque à Heyst, et manquera pendant un nombre considérable d'années, si jamais, ce qui n'est pas à prévoir, le courant commercial se tourne de ce côté. Flessingue et Brest, autrement bien situés que Heyst, en fournissent des preuves incontestables.

Ce qu'il faut d'après la pétition que nous analysons, c'est perfectionner les ports d'Ostende, de Gand et d'Anvers; réduire les droits maritimes pour procurer à la Belgique des frêts à bon marché en attirant un grand nombre de navires; perfectionner les voies de transport par eau et par chemin de fer, afin de réduire les frais tant pour l'intérieur que pour les pays voisins, et offrir ainsi au commerce maritime avec les pays lointains des conditions aussi économiques que nos voisins du nord, de l'est et du midi.

Tel est le court résumé de la pétition.

Les questions qu'elle soulève sont d'une grande importance pour l'avenir économique du pays.

Elles seront traitées pendant la discussion du budget des dépenses extraordinaires; c'est pourquoi votre Commission propose le dépôt de la pétition sur le bureau, pendant cette discussion, en appelant sur elle la sérieuse attention de la Chambre.

Le Président-rapporteur,

EUGÈNE MEEUS.

